

## ACTIVITÉS SOCIALES LES VACANCES

# RETOUR DES AFFECTATIONS SÉJOURS ROUGES : CE N'EST QUE LE DÉBUT !

**75 % des demandes déjà satisfaites, et pour les autres, patience, ça arrive!** Chaque année, plus de 300 000 bénéficiaires, dont 80 000 ouvrants droits, partent en vacances grâce à l'offre CCAS ou à un séjour avec leur CMCAS!

### Les séjours rouges (tour de rôle): garantir l'équité

Représentant environ 30 % des affectations, ces séjours concernent les centres les plus demandés et fonctionnent avec un système de tour de rôle. Objectif? Garantir l'égalité entre tous les bénéficiaires en prenant en compte plusieurs critères: composition familiale, coefficient social et historique des précédents séjours. Certains centres reçoivent jusqu'à 800 % de demandes par rapport à leur capacité, d'où l'importance de cette répartition.

### Les séjours verts (réservation directe): le choix et la flexibilité

Ils constituent la majorité des affectations. Ici, pas de tour de rôle, c'est une réservation directe, avec un tarif appliqué au logement et non à la composition familiale. Une formule qui reste accessible grâce à la participation de la CCAS.

### L'offre campeur: la liberté des vacances

Chaque année, plus de 5 000 familles choisissent cette option en réservant directement auprès des centres de vacances CCAS ou partenaires.

### L'offre partenaire: plus de choix, toujours des avantages

Ces offres négociées par la CCAS permettent d'accéder à des séjours à des tarifs avantageux, sous deux formes:

- Via Parcours Vacances sur le site CCAS, qui met en avant les meilleures offres et partenaires.
- Via un code de réduction, à récupérer sur le site de la CCAS et à renseigner sur le site de l'opérateur au moment de la réservation.



## CHIFFRES CLÉS

# 90%

Toute offre confondues, la CCAS répond à 90% des demandes chaque années. La très grande majorité des bénéficiaires non affectés en séjours rouge trouvent donc une solution en séjour vert.



NOS ACTIVITÉS SOCIALES.  
VIVANTES. IRREMPLAÇABLES.  
ENSEMBLE, ÉCRIVONS LA SUITE

